

DECRET N°84-385bis du 19 Octobre 1984

chargeant le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour compter du 21 Octobre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République.

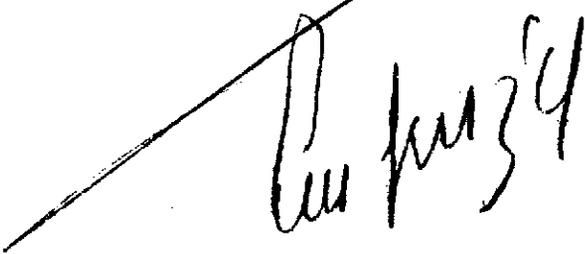
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 21 Octobre 1984, le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Octobre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CO/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2 MEMB-MCJS 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCM ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-